

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 janvier 2023 en vue du bouclage de 38 crédits d'études et de réalisation terminés ou abandonnés, structurée en cinq projets de délibérations, soit:

- Délibération I: bouclage de vingt et un crédits d'études et de réalisation terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 9 582 159,03 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires;**
- Délibération II: bouclage de deux crédits de réalisation abandonnés sans dépense;**
- Délibération III: bouclage de dix crédits d'études et de réalisation abandonnés sans demande de crédit complémentaire;**
- Délibération IV: bouclage de trois crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire;**
- Délibération V: bouclage de deux crédits d'études abandonnés sans dépenses.**

4 mai 2023

Rapport de M. Matthias Erhardt.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 février 2023. La commission s'est réunie le 5 avril 2023 sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sabine Bouraoui, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

(Crédits d'études et de réalisations terminés avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de vingt et un crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire pour un montant total de 9 582 159,03 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 117 542,60 francs pour l'étude et la réalisation de la construction d'un bâtiment d'équipements publics, sis rue Lamartine 16 bis, parc Geisendorf (PR-226 votée le 20 mars 1990, PR-117 votée le 15 janvier 2002, PR-941 votée le 15 octobre 2012 et PR1159 votée le 28 septembre 2016);
- 3943,57 francs pour l'étude et la réalisation de la rénovation partielle et le remplacement du fond mobile de la piscine de Pâquis centre, sise rue de Neuchâtel 47 (PR-911/4 votée le 13 décembre 2011 et PR-1148 votée le 25 mai 2016);
- 131 282,73 francs pour l'étude et la réalisation d'une zone de stationnement couverte et d'une station de lavage pour le SIS, sises rue du Vieux-Billard 11 (PR-1054/5 votée le 21 mai 2014 et PR-1275 votée le 16 mai 2018);
- 271 833,11 francs pour le réaménagement du centre de formation CECO-FOR, sis route de l'Etraz 128 (PR-665/1 votée le 18 mai 2009 et PR-833/1 votée le 16 février 2011);
- 4 792 833,31 francs pour les travaux de réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement (PR-1204 votée le 7 mars 2017);
- 72 416,11 francs pour les travaux d'assainissement, sis chemin du D'-Adolphe-Pasteur (PR-1183/2 votée le 27 février 2019);
- 377 822,81 francs pour l'étude et la réfection de la plaine de Plainpalais, 3^e phase (PR-721/6 votée le 12 décembre 2009 et PR-753/1 votée le 23 mai 2011);
- 1 263 804,96 francs pour le remplacement des arbres abattus pour raisons sanitaires sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais (PR-1243 votée le 7 février 2018);
- 2 194 385,81 francs pour les études et la réalisation de travaux d'assainissement du bruit routier OPB (PR-331 votée le 4 octobre 2004 et PR-909 votée le 21 mars 2012);
- 272 227,15 francs pour l'étude et la réalisation de l'aménagement d'un itinéraire cyclable, sur le segment routier de l'Horloge fleurie au parc Mon-Repos (PR-1051 votée 5 mai 2014 et PR-1325/1 votée le 20 mai 2020);
- 62 071,47 francs pour des travaux sur des carrefours, chaussées et arrêts TPG liés au plan directeur 2007-2010 (PR-588 votée le 28 avril 2008);
- 21 995,40 francs pour exercer un droit de préemption de la parcelle N° 1197, sise avenue Soret 29 (PR-1475 votée le 20 septembre 2021).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(Crédits de réalisations abandonnés sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les deux crédits de réalisations suivants:

- 100 000 francs pour la mutation parcellaire relative aux travaux CEVA sur le secteur des Eaux-Vives (PR-1142 votée le 9 février 2016);
- 86 500 francs pour la construction d'un escalier au quai des Péniches (PR-610/3 votée le 17 décembre 2008),

sont abandonnés et bouclés sans dépense.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(Crédits d'études et de réalisations abandonnés
sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les dix crédits d'études et de réalisations suivants:

- 340 000 francs pour la réalisation de l'extension des zones supporteurs VIP, sis rue Hans-Wildorf 4 à la patinoire des Vernets, moins une dépense de 3606 francs (PRD152 votée le 27 juin 2017);
- 4 396 600 francs pour l'étude et des travaux de réaménagement de la partie basse de l'avenue de la Paix, moins une dépense de 581 433,59 francs (PR-679 votée le 10 mai 2010 et PR-996/1 votée le 20 février 2013);
- 1 258 300 francs pour l'étude et des travaux de réaménagement de la rue Kazem-Radjavi et du chemin des Mines, moins une dépense de 37 287,31 francs (PR-679 votée le 10 mai 2010 et PR-996/2 votée le 29 février 2013);
- 140 700 francs pour des travaux d'aménagement dans le secteur «Rieu-Malagnou», moins une dépense de 14 191,18 francs (PR-915/5 votée le 15 octobre 2012);
- 1 944 000 francs pour l'acquisition de 40 stations de vélos (VLS) sur le domaine public, moins une dépense de 5559,83 francs (PR-965/1 votée le 16 janvier 2013);
- 1 537 000 francs pour les études et la réalisation de stations de vélos sur le domaine public (VLS), moins une dépense de 285 562,84 francs (PR-721/10 votée le 12 décembre 2009, PR-807/3 votée le 12 décembre 2010 et PR-965/2 votée le 16 janvier 2013),

sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

(Crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les trois crédits d'études suivants:

- 1 420 000 francs pour l'étude d'une image directrice et d'un projet d'Ecopôle (ZIC), sis avenue de Châtelaine 43, moins une dépense de 142 795,36 francs (PR-886 votée le 26 juin 2012);
- 700 000 francs pour l'étude d'une adaptation des anciens réservoirs SIG pour un espace de diffusion de musiques amplifiées, sis chemin de la Bâtie 10, moins une dépense de 523 070,96 francs (PA-116 voté le 3 novembre 2010);
- 1 020 000 francs pour l'étude d'aménagements urbains, sis rues de Montchoisy et des Eaux-Vives, moins une dépense de 154 391,46 (PR-273/2 votée le 7 avril 2004),

sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V
(Crédits d'études abandonnés sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de couverture du terrain bituminé, sis stade du Bout-du-Monde, route de Vessy 12 (PR-1054/3 votée le 21 mai 2014);
- 250 000 francs pour l'inspection de divers ouvrages d'art (PR-1122/5 votée le 27 avril 2016),

sont abandonnés et bouclés sans dépense.

Séance du 5 avril 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative chargée du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et Michel Mermillod, adjoint de direction au DACM

M^{me} Perler explique que la commission étant saisie d'une proposition de boucllement de 38 crédits, toutes les personnes compétentes pour répondre à leurs questions sont présentes. Elle rappelle à titre liminaire qu'un crédit peut être bouclé lorsque tous les travaux sont terminés et les factures rentrées. Elle souligne également que la crise sanitaire a imposé un certain retard pour ces crédits et que la plupart d'entre eux sont issus de législature précédente.

Projet de délibération I

Boucllement de 21 crédits d'études et de réalisations terminés dont les dépenses brutes finales sont supérieures aux montants bruts votés. Le président commence par la construction d'un bâtiment d'équipements publics (Lamartine 16 bis, parc Geisendorf), avec un dépassement de 117 542,60 francs. Il trouve curieux qu'on se rende compte seulement après coup qu'il fallait installer une ventilation, qui aurait pourtant dû être prévue à l'avance.

M. Meylan répond qu'en effet il aurait fallu le prévoir à l'avance, sauf qu'entre-temps sont apparus les véhicules électriques du Service des espaces verts (SEVE). Ces derniers dégagent de l'hydrogène quand ils se rechargent, et il explique que manifestement c'était tout nouveau pour eux et leurs mandataires. C'est la raison pour laquelle la ventilation n'a pas été prévue et qu'elle a été mise après coup pour évacuer l'hydrogène.

Le président continue avec la rénovation partielle et le remplacement du fond mobile (rue de Neuchâtel 47, piscine de Pâquis centre), avec 3943,57 francs de dépassement.

M. Meylan confirme les propos d'un commissaire que le dépassement est dû ici au retard d'une facture d'une entreprise mandatée. Les intérêts intercalaires sont basés sur les dépenses effectuées durant une période donnée, c'est-à-dire année après année.

Un commissaire souligne que, bien que montant ne soit pas trop important dans ce cas précis, il se demande tout de même pourquoi la Ville paie alors que

c'est l'entreprise qui est en retard, ou si cela relève de l'exceptionnel.

M. Mermillod explique que c'est une mécanique financière. Quand un chantier dure plus longtemps, la période intercalaire est une manière de calculer l'intérêt de la dette moyen. C'est calculé année après année sur chaque dépense, et cela figure dans les propositions qu'ils présentent au Conseil municipal. Malheureusement lorsqu'il y a des blocages, le compteur dans le système comptable tourne toujours et engendre un dépassement.

Le même commissaire se pose des questions sur le principe, car encore une fois cela n'incombe pas à la Ville mais à la difficulté d'obtenir une facture.

M. Meylan rejoint ce propos. Il explique que les intérêts intercalaires sont calculés sur l'entier d'une opération année après année. Cependant l'intérêt intercalaire ne se paie pas sur l'entier du montant en l'occurrence, mais sur des montants partiels. Il relève qu'effectivement cela reste ici relativement marginal. Cela peut arriver aussi si la durée globale du chantier dure plus longtemps, et à ce moment-là les intérêts intercalaires sont aussi plus importants, mais ils sont répartis sur l'entier des responsabilités.

M. Mermillod ajoute toutefois que cela a changé. Désormais, en cas de litige avec une entreprise ils mettent en exploitation tout de suite, ce qui permet de stopper ces intérêts intercalaires qui créent des dépassements techniques.

Le président poursuit avec la création d'une zone de stationnement couverte et une station de lavage pour le SIS (rue du Vieux-Billard 11), et dont le dépassement est de 131 282,73 francs. Aucune question n'intervient.

Il continue avec le réaménagement du centre de formation CECOFOR (route de l'Etraz 128), dont le dépassement est de 271 833,11 francs sur les 5 050 500 francs votés. Aucune remarque n'intervient.

Il passe aux réseaux secondaires d'assainissement et réhabilitation ou création de réseaux, avec un dépassement assez important. Il demande des explications complémentaires à celles de la brochure.

M. Betty explique que la proposition en question est la première proposition déposée dite «proposition assainissement», sur laquelle il fallait identifier des objets et un montant de travaux pour pouvoir se coordonner avec les Services industriels de Genève (SIG) notamment. Le principe d'aujourd'hui n'a pas changé: des demandes de crédits pour des réseaux d'assainissements sont déposées, en identifiant les objets et en mettant une somme à valoir pour de la coordination. Cela vaut lorsqu'il ne s'agit pas de l'aménagement. Lorsqu'il s'agit de l'aménagement, c'est une proposition dédiée avec un arrêté aménagement et un arrêté assainissement. La proposition en question n'est que de l'assainissement,

et en réalité la proposition qui a suivi celle-ci a mis trop de temps à être présentée au Conseil municipal pour être dans les temps de la coordination avec les SIG. Les SIG devaient réaliser un réseau électrique dit de 15 000 volts qui a traversé tout le quartier du Bouchet, et qui était en lien avec la sécurisation du CEVA (Léman Express). La volonté était de profiter de ces travaux pour faire refaire le réseau d'assainissement. C'était un réseau d'électricité très important qui consistait à faire un coffre bétonné de la part des SIG, avec une dizaine de tubes de dimensions de 1 m de largeur sur 1,50 m de profondeur. Il explique que pour eux c'était vraiment important de faire ces travaux de réfection et d'assainissement en simultané, et ils ont pris le parti d'engendrer un dépassement pour effectuer ces travaux qui étaient nécessaires. En outre, cette décision a été prise avec l'accord de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour la prise en charge de ce dossier. Techniquement parlant, l'ordre a été respecté. Ils ont soumis le dossier à l'OCEau pour un préavis technique et obtenu l'accord de financement du FIA avant d'engager les travaux. Ainsi 96% de la dépense est prise en charge de façon classique, par le FIA.

Un commissaire comprend tout à fait l'opportunité qui a pu se présenter pour refaire l'assainissement secondaire, mais au niveau institutionnel il ne comprend pas pourquoi à l'époque cela ne leur a pas été présenté, ne serait-ce qu'à titre d'information ou afin de demander des crédits complémentaires. Il estime qu'au minimum une information aurait été légitime, le dépassement représentant près de la moitié du coût initial. Il espère ne pas retrouver ce type de procédé dans les prochaines années.

M^{me} Perler fait observer qu'elle est déjà venue plusieurs fois devant la commission, soit pour donner une information soit pour demander un crédit complémentaire.

Un commissaire fait remarquer que les dates remontent à longtemps. Il demande si ces boucllements qui leur sont présentés ont été faits depuis le début de cette année ou si cela remonte à 2022 et que ces crédits en dépassement étaient en attente depuis un moment déjà.

M. Mermillod explique que régulièrement ils listent tous les crédits et regardent avec les services tous les crédits en dépassement. Il rappelle que dans ce genre de processus ils doivent présenter ce genre de proposition lorsque le montant des dépenses brutes est supérieur au montant voté brut, et non les montants nets. Ils font une liste complète de tous ces crédits en demandant au service des explications et cela se fait périodiquement, mais c'est un travail assez long, le dernier datant de 2018 ou 2019. Ensuite ils préparent ce document, qui est censé se faire assez rapidement normalement. En l'occurrence ils ont un peu de retard, mais c'est la liste complète de tous les crédits en dépassement. Il explique pour des raisons de clarté que parfois les magistrats choisissent de ne pas boucler les

crédits. C'est une décision politique, qui s'est vue par le passé. Mais il y a là une volonté de M^{me} Perler de nettoyer tout ce qui se trouve dans les tiroirs.

Un commissaire souhaite savoir si le crédit reste ouvert, mais utilisable pour autre chose.

M. Mermillod répond par la négative, le crédit est terminé mais toujours ouvert. Il apparaît ensuite dans la brochure des comptes, avec les dépassements.

Un commissaire remercie M^{me} Perler et précise que c'est une bonne chose de s'atteler à cela. Il souligne que certains crédits sont très vieux et attendent depuis un moment, mais il comprend qu'elle a fait beaucoup de nettoyage.

M^{me} Perler acquiesce. Elle précise que ce crédit en question n'est pas si vieux et date de 2017. Mais elle confirme que certains sont plus anciens en effet.

Le président poursuit avec les travaux d'assainissement (chemin du D^r-Adolphe-Pasteur). Aucune question n'intervient.

Il continue avec la réfection de la plaine de Plainpalais, 3^e phase. Aucune question n'intervient.

Le président passe ensuite au remplacement des arbres abattus pour raisons sanitaires à la plaine de Plainpalais, allée périphérique. Le dépassement de 1 263 804,90 francs sur les 2 352 680,00 francs votés est tout de même important. Il déclare ne pas être convaincu par toutes les explications fournies sur la brochure et demande d'autres explications.

M. Betty explique que le fait d'avoir choisi l'option de transplanter a coûté plus cher que l'option d'abattre les arbres.

Le président comprend cela mais fait remarquer que malgré tout une grande partie des arbres ont été abattus.

M. Betty confirme ce propos mais fait observer qu'une quantité importante a été transplantée à Vessy. Et le dépassement est principalement lié à l'ajustement des coûts des installations de chantier. En effet, quand le marché a été passé avec le consortium d'entreprises qui a aménagé la plaine de Plainpalais, il y avait un planning imaginé de toutes les phases qui a totalement évolué dans le temps et n'a donc pas été respecté. Ensuite, cela s'est traduit par des amenées et replis d'installations de chantier par des entreprises, des demandes complémentaires pour payer ces allées et venues de matériel, de bungalows de chantier et autres. Ils ont dû négocier et sont arrivés à un consensus avec l'entreprise, évitant d'aller devant des tribunaux pour ces aspects-là, avec les montants qui créent le dépassement aujourd'hui.

Le président déplore une fois de plus l'abattage de ces arbres. Certains arbres sont aujourd'hui restés petits, relève-t-il.

Il poursuit avec les études et travaux d'assainissement du bruit routier (OPB – diverses rues), dont le montant brut des crédits votés en 2012 est de 7 924 300 francs.

M. Betty explique que c'était une volonté politique de mettre en place du revêtement phonoabsorbant, et dans la demande de crédit il avait été estimé une subvention de la Confédération passant par le Canton qui contrôle les travaux réalisés. Or certains axes n'ont pas été considérés comme relevant de l'OPB, et ils n'ont ainsi pas obtenu les recettes prévues à l'époque dans la demande de crédit.

Le président continue avec l'étude et aménagement d'un itinéraire cyclable (segment routier de l'Horloge fleurie au parc Mon-Repos), avec 272 227,15 francs de dépassement. Aucune remarque n'intervient.

Il poursuit avec les travaux liés au plan directeur 2007-2010 (carrefours, chaussées, arrêts TPG). Aucune remarque n'intervient.

Vient ensuite le droit de préemption, parcelle N°1197 (av. Soret 29), avec un dépassement de 21 995,40 francs. Aucune question n'intervient.

Projet de délibération II

Bouclement de deux crédits de réalisations abandonnés sans dépenses, avec en premier lieu la construction d'un escalier (quai des Péniches, bois de la Bâtie). Aucune remarque n'intervient.

Il poursuit avec la mutation parcellaire (travaux des Eaux-Vives, CEVA). Aucune question n'intervient.

Projet de délibération III

Bouclement de dix crédits d'études et de réalisations abandonnés avec des dépenses, et sans demande de crédit complémentaire, avec tout d'abord l'extension des zones supporteurs VIP (rue Hans-Wilsdorf 4, patinoire des Vernets). Aucune question n'intervient.

Le président passe à l'étude et réaménagement de l'avenue, partie basse (avenue de la Paix), avec des revenus non dépensés ici.

Un commissaire souhaite savoir, concernant le quai des Péniches, au bois de la Bâtie, si le dépassement concerne aussi la barrière anti-suicide.

M. Mermillod répond que c'était un vieux projet, qui est abandonné.

Le président continue avec l'étude et le réaménagement du chemin et de la rue (rue Kazem-Radjavi et chemin des Mines). Aucune remarque là-dessus.

Il passe au réaménagement routier (PLQ Rieu-Malagnou).

Une commissaire se questionne quant à la procédure d'arrêt d'un projet, et comment les décisions se prennent dans ce cas. Elle remarque que les étapes pour un nouveau projet sont connues, mais pas pour un abandon de projet.

M^{me} Perler répond que c'est à chaque fois différent. De manière générale, une proposition soumise qui demande un crédit d'étude pour végétaliser une rue, le Conseil municipal l'accorde mais le projet ne se fait pas car un grand projet connexe intervient et empêche la réalisation du projet, ou enlève tout sens à celui-ci. A ce moment-là, le projet ne se fait pas et il est procédé au bouclage du crédit.

M. Betty apporte une illustration avec le bâtiment qui s'est construit à l'angle Malagnou-Rieu, à côté de l'église. Au départ, il était prévu de faire un tournant à gauche, afin de donner l'accès au bâtiment. Et ce tournant à gauche existe depuis bien longtemps, mais il suffit d'aller un peu plus loin et c'est un tournant à gauche qui permet aussi le retournement. En arrivant depuis Amandolier, en direction Rieu, il a toujours été possible de faire un retournement, à peu près 50 m après avoir traversé le carrefour de Malagnou, de revenir sur ses pas. Et à l'époque, à la demande de l'Office cantonal des transports (OCT), il était prévu de faire des modifications qui nécessitaient de supprimer l'îlot central, les arbres et de faire un vrai tournant à gauche pour pouvoir stocker trois véhicules. Cela ne permet pas aujourd'hui le retournement, car une voiture n'empêche pas le flux de circulation mais deux oui. Et dans un crédit global, qui ne comprenait pas que cela, il explique qu'ils ont décidé de ne pas faire cet équipement considérant que la fonctionnalité existait déjà et qu'ils n'allaient pas supprimer les arbres et l'espace planté central, ce qui a permis de faire des économies.

Une commissaire revient sur de précédents propos, selon lesquels des propositions restent ouvertes pour des raisons politiques. Elle s'interroge sur ce qui est entendu par là.

M. Mermillod répond que d'anciens magistrats ne voulaient pas les présenter en raison de dépassements importants qu'ils ne souhaitaient probablement pas expliquer.

M^{me} Perler soulève que, de plus, les membres du Conseil municipal ainsi que les magistrats changent entre-temps.

Un commissaire revient sur les études et travaux d'assainissement du bruit routier (OPB – diverses rues), où il est inscrit qu'il y avait une nécessité d'intervenir sur d'autres tronçons en raison des besoins de coordination avec des tiers

impliqués sur d'autres travaux. Il souhaite savoir si cela signifie qu'il fallait adapter d'autres tronçons, ou s'ils en ont profité pour mettre du phonoabsorbant sur d'autres tronçons.

M. Betty répond qu'ils ont à nouveau profité de coordination avec les SIG qui refaisaient des réseaux, pour refaire le revêtement en phonoabsorbant.

M^{me} Perler en soulève la pertinence, car cela serait revenu plus cher autrement.

Le président passe à l'acquisition de 40 stations de vélos, mais poursuit en indiquant que cela n'a pas été réalisé.

M. Mermillod soulève qu'ils ont regroupé là deux crédits.

Le président acquiesce, le deuxième se trouve juste après.

Projet de délibération IV

Bouclement de trois crédits d'études abandonnés avec des dépenses sans demande de crédit complémentaire. Le président commence par l'étude image directrice et projet d'Ecopôle (avenue de Châtelaine 43, ZIC).

Un commissaire remarque que la ZIC est une question d'actualité qui est revenue sur le devant de la scène, et il s'interroge sur les raisons qui ont empêché la concrétisation de ce projet.

M. Meylan répond que c'est une décision qui a été prise par le client, en l'occurrence le Département des finances car ce périmètre-là est sous son égide. Il valait mieux en réalité exploiter les bâtiments existants pour des opérations plus modestes plutôt que de casser, or c'est ce qui était démontré là, l'étude d'un périmètre démolition-reconstruction pour pouvoir créer cet Ecopôle.

Le président continue avec l'étude d'une adaptation pour la diffusion de musiques amplifiées (chemin de la Bâtie 10, anciens réservoirs SIG).

Une commissaire se souvient que lorsqu'ils ont voté ce crédit pour ces réservoirs M^{me} Perler était présidente du Conseil municipal. Le fait est qu'elle s'étonne que 523 070,96 francs aient été dépensés avant de se rendre compte que cela dérangerait les animaux. Cela avait suscité un débat à l'époque, et elle s'interroge sur les dépenses et les études menées pour avoir un tel résultat.

M. Meylan explique qu'ils ont dû lancer une série de mandats d'architectes et d'ingénieurs pour vérifier que c'était faisable sans déranger les animaux. Cela a représenté un immense travail, car il a fallu imaginer comment remplacer la colline sur laquelle sont les animaux par une structure en béton extrêmement lourde,

pour pouvoir optimiser les vibrations éventuelles dans le sol des animaux. Ils ont dû passer par ces études très complètes pour s'en rendre compte. Ils savaient dès le départ que cela passerait par de gros travaux, mais pour en connaître l'ampleur il était nécessaire de mener ces études. Ils ont dû étudier un projet qui n'était pas seulement un projet de génie civil mais aussi un projet de type d'usage. C'était très compliqué, car il restait encore toute la question du passage pour entrer dans ces locaux. Donc par rapport à l'usage de ces réservoirs, il a fallu imaginer aussi comment y entrer, et c'était un travail relativement conséquent de génie civil qu'il a fallu étudier. Il indique que c'est seulement lorsqu'ils sont arrivés à la conclusion que d'une part c'était extrêmement lourd comme travaux et que d'autre part il n'y avait pas de clientèle évidente pour ce type de projet qu'ils ont dû renoncer.

Une commissaire se demande si, concernant les 523 070,96 francs qui ont été dépensés pour étudier la faisabilité (anciens réservoirs SIG), cela signifie que si cela avait été faisable il y aurait déjà eu une perte de 523 070,96 francs.

M. Meylan répond par la négative. Les 700 000 francs était un crédit d'étude qui aurait débouché sur une demande de crédit de réalisation. Il explique qu'ensuite, lorsqu'ils présentent le crédit de réalisation, ils font un transfert du crédit d'étude sur le crédit de réalisation.

Une autre commissaire passe aux études d'aménagement urbain (rue de Montchoisy et rue des Eaux-Vives) et trouve ahurissant de voir une étude votée en 2004. Elle soulève qu'un montant d'étude de 1 020 000 francs a été voté, avec par la suite 154 391,46 francs qui ont été dépensés, pour finalement en conclure que le réaménagement n'est plus d'actualité. Elle s'interroge s'il sera également procédé de la sorte pour le nouveau projet, donc finalement attendre longtemps jusqu'à ce qu'il devienne caduc. Elle ironise que dans le fond les laisser traîner ainsi permet de réaliser des économies, car les perspectives sur ce qui est utile ou non évoluent. Un projet conséquent de 1 020 000 francs jugé indispensable est voté en 2004, et vingt ans après un changement de perspective d'aménagement s'est opéré, le rendant inutile, mais 154 391,46 francs ont été dépensés. Elle se demande donc si pour le prochain projet de réalisation d'un réaménagement de la rue de Montchoisy, qui est d'ailleurs mal parti puisque des associations d'habitants ne sont déjà pas d'accord, un projet d'étude quand même important sera là aussi voté pour finalement le laisser traîner.

M^{me} Perler indique qu'ils sont en train de travailler sur ce projet de délibération du Conseil municipal. Ensuite, elle répond que ce projet ne sera pas abandonné. De plus, elle soulève que les associations de quartier quelles qu'elles soient ne peuvent pas s'insurger contre un projet qui n'existe pas pour l'instant.

La commissaire acquiesce sur ce dernier point.

M^{me} Perler ajoute que les levées de boucliers venaient plutôt d'aménagements temporaires, qui de toute façon n'existent plus et ne sont donc plus matière à contrariétés sur ce crédit de 2004, où il y avait des enjeux d'aménagement comme expliqué.

La commissaire souhaite savoir pourquoi ce boucllement prend autant de temps.

M. Betty explique qu'il est arrivé en 2012 à la Ville et que, lorsqu'ils ont fait à plusieurs reprises la liste avec M. Mermillod, ils l'ont proposé comme crédit à boucler, mais il a été décidé de ne pas le boucler par la présidence du département ces dernières années.

M^{me} Malignac ajoute que c'est un secteur où il y a toujours eu l'envie d'aménager et pas toujours des ententes entre la Ville et l'OCT sur les projets à mener. Cela explique les tentatives puis les abandons, et ainsi de suite. Et lorsqu'il y a un crédit d'étude sur un secteur où il y a une volonté d'aménager, c'est évidemment embêtant de le clôturer car si cela devait repartir il y a un crédit et la possibilité de lancer des études. Le clôturer entérine en quelque sorte cette possibilité. Donc le secteur de la rue de Montchoisy est l'objet depuis des années de velléités concernant ces projets d'aménagement, comme soulevé précédemment certaines associations sont favorables à une vision de la rue, et d'autres sont favorables à d'autres visions de la rue. Les visions entre certains offices et des services de la Ville n'étaient également pas les mêmes. C'est donc complexe. Pour faire un projet il faut quand même qu'à un moment suffisamment de personnes soient d'accord pour le faire. En résumé, tout le monde veut du changement mais il n'y a pas d'accord sur comment le faire.

Projet de délibération V

Boucllement de deux crédits d'études abandonnés sans dépenses. Le président poursuit par l'étude de la couverture d'un terrain bitumé (route de Vessy 12 – stade du Bout-du-Monde). Aucune question n'intervient.

Il termine avec les inspections 2015 (divers ouvrages d'art) et demande des précisions à ce sujet.

M. Betty répond qu'en réalité les dépenses ont été faites sur le budget ordinaire des services. Il explique que ces études consistent à faire des inspections des ouvrages qui s'imposent à eux une fois tous les six ans, et qu'ils ont le budget pour le faire. Ainsi depuis cette date ils imputent cela sur le budget ordinaire des services.

Prises de position et votes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'étonne que le Conseil municipal décide de certains crédits d'étude ou d'investissement, et l'administration ne peut ou ne veut pas continuer. Il est quelque peu surpris de voir des projets être abandonnés ainsi, et dont l'abandon n'est appris que vingt ans plus tard. Cela ouvre un questionnement selon lui. Voir qu'un certain nombre de projets sont abandonnés sans que le Conseil municipal n'en soit informé avant le bouclage des crédits est surprenant. Il précise toutefois que cela ne l'empêchera pas de voter pour la proposition.

Le Mouvement citoyens genevois répond qu'il y en a toujours eu, et que comme cela a été expliqué pour Rieu ils se sont aperçus que c'était finalement inutile de faire ce travail et ils l'ont donc économisé. Les 250 000 francs vus à l'instant pour l'inspection des ponts sont pris sur le budget ordinaire, et enfin il y a encore d'autres situations où ils se rendent compte visiblement que ce n'était pas une bonne idée.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il s'agit d'un problème d'autorité, puisque le Conseil municipal décide d'une chose qui n'est finalement pas faite.

Le président précise que le Conseil municipal ne décide pas mais donne une autorisation de dépense.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche soulève que la question qu'elle a posée portait justement sur le processus d'abandon de ces projets. Mais beaucoup de facteurs peuvent intervenir, notamment par rapport à l'aménagement; la Ville ne peut souvent pas décider seule, il faut un accord avec le Canton et que le projet soit possible. Pour la rue de Montchoisy, la question du trafic de transit n'a pas encore trouvé de solution depuis des années, et boucler le crédit reviendrait à admettre qu'il n'y a rien à faire, alors que là en fait c'est pour faire autre chose. Ce n'est donc pas juste le Conseil administratif qui prend la décision.

Une commissaire du Parti libéral-radical tient à saluer le fait que M^{me} Perler leur ait proposé ces 38 crédits d'études à boucler. Elle se souvient qu'en 2008 ou 2009 M. Paganini avait fait exactement de même avec les crédits à boucler de M. Ferrazino. Finalement, ce sont les bouclages de ce qui a été choisi et décidé par les autres qui leur sont présentés. Elle conçoit que c'est une bonne chose de faire, mais craint que cela devienne une espèce de tradition. Elle fait remarquer qu'en plénière, certains magistrats étaient d'avis que le Conseil municipal ne travaillait pas assez vite pour voter des crédits d'étude ou de réalisation. Or elle observe que ce n'est pas le problème du Conseil municipal, mais de l'engorgement ou des choix prioritaires puisque quoiqu'il en soit le magistrat en charge d'un département a des crédits d'étude et il peut à n'importe quel moment abandonner

une idée pour une autre. Dès lors, lorsqu'il y a changement de magistrat, il y a changement de couleur politique, et donc de priorités, ce qui transparait dans les bouclements de crédits d'étude. Pour elle ainsi que pour le Parti libéral-radical, c'est une bonne chose qu'ils soient bouclés en termes de vision, mais elle rappelle que la commission des finances, voire tout le Conseil municipal, reçoit avant chaque plénière le baromètre. Et ce baromètre fait partie de ces futurs bouclements, de ce qui a été voté mais qui n'a pas encore été réalisé. Ainsi lorsque que sous peu les comptes seront traités, c'est là que pourra s'observer ce qui a été réellement dépensé. Elle rappelle que l'année dernière M^{me} Perler n'avait pas réussi à dépenser la moitié de ce qui avait été voté, et il n'y avait pas que l'explication du Covid-19. Le fait est que M^{me} Perler en reprenant le département avait peut-être envie de bloquer certaines choses, pour voir exactement là où elle allait, et changer certaines priorités, ce qui est tout à fait son droit en tant qu'élue. Mais elle explique qu'on risque de se retrouver à nouveau dans cinq ans avec des crédits de bouclement. Elle conclut que c'est une bonne chose, et en même temps c'est là que les choix politiques des têtes des départements transparassent.

Un commissaire socialiste salue la transparence de M^{me} Perler qui est venue leur présenter ces bouclements. Il revient sur ces aléas qui ont amené ces renoncements, et cette forme de flexibilité de rebondir sur certaines occasions afin d'en profiter pour faire d'autres travaux. Il affirme que c'est légitime et que cela ne représente pas de problème.

Une commissaire des Vert-e-s confirme qu'il est de bon ton d'être attentif aux bouclements futurs, en revanche elle est plutôt confiante car, les dépassements de crédits étant votés à chaque fois, cela permet d'être au courant et de maintenir une transparence. Ainsi cela l'étonnerait quand même beaucoup que ce type de schéma se reproduise à chaque fois.

La commissaire du groupe Ensemble à gauche fait remarquer que deux outils peuvent être utilisés pour regarder la situation. Le plan financier d'investissement (PFI), où se trouvent les différentes étapes, donne également la possibilité de vérifier où en sont les projets. Par ailleurs il y a un chapitre dans les comptes qui est la liste de tous les crédits ouverts, et c'est très conséquent. Malgré ces 38 crédits qui seront terminés, la liste est très longue et il s'agirait peut-être de regarder ça d'un peu plus près dans l'analyse de ces deux documents. Le PFI n'a pas encore été regardé, et elle propose de l'analyser.

Le Mouvement citoyens genevois acquiesce et ajoute que le baromètre a été reçu récemment, le 27 mars. Il invite à en prendre connaissance car c'est toujours très instructif. Il ajoute que même en s'arrêtant pendant six mois, il y a largement de quoi faire les travaux qui ont déjà été votés par le Conseil municipal donc le retard ne vient pas d'eux.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite rebondir sur les propos du commissaire socialiste, et ajoute que ce qu'elle redoute surtout ce ne sont pas les bouclements de crédits mais les crédits d'étude votés qui sont détournés par la suite. Elle illustre cela en expliquant que des crédits d'étude sont votés pour la rue de Montchoisy par exemple, et tout à coup ces mêmes crédits sont utilisés pour la rue d'à côté qui nécessite des travaux et qui est dans le même périmètre. Finalement, des crédits de travaux leur parviennent mais ne sont pas les mêmes et cela sans savoir nécessairement d'où ils viennent. Elle revient sur la question posée par un commissaire par rapport au PLQ de la Petite-Boissière, avec des modifications qui ont certes été demandées par le Conseil municipal, c'est tout à fait correct. En revanche, ce qui l'est moins, c'est que cette fois ces changements leur ont effectivement été présentés dans un autre cadre, mais en temps normal ils ne les voient pas forcément. Cela arrive assez régulièrement que ce qui a été voté en plénière en termes de crédits de réalisation, à la fin ce n'est pas ce qui avait été décidé. Pour le chantier du Grand Théâtre, M. Pagani est revenu à plusieurs reprises vers le Conseil municipal car il y avait eu d'énormes dépassements, des imprévus, des découvertes patrimoniales dans ce bâtiment. Mais ce n'est pas toujours le cas. Elle réitère donc que ce qui l'inquiète, ce sont ces crédits d'étude ou de réalisation modifiés en cours de route sans même qu'ils en soient informés. Selon elle, cela relève presque d'un déni de démocratie et c'est plus inquiétant qu'un crédit d'étude bouclé car il a perdu son utilité.

Un commissaire des Vert-e-s indique qu'il va dans le même sens que beaucoup d'interventions déjà, et souhaite parler de la liste des crédits ouverts qui figurent dans les comptes, ainsi que peut-être aussi prévoir du temps lors du traitement des comptes pour revenir sur certains de ces crédits. Il propose également de peut-être même annoncer à la magistrate que la commission des finances va poser des questions sur ces crédits, afin qu'elle puisse s'y préparer. Il pense que cela peut être intéressant car certains crédits ne sont pas proposés au bouclement aujourd'hui et datent des mêmes périodes, voire sont antérieurs. Cela étant, il salue l'effort de transparence, et confirme que son groupe va voter cette proposition.

Vote des délibérations

La parole n'étant plus demandée, le président met aux voix séparément les cinq projets de délibérations qui sont acceptés à l'unanimité, par 15 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG).